



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Auxerre le **14 AOUT 2025**

Service Forêt, Risques, Eau et Nature
Unité Risques Naturels – *Vu MB*

Affaire suivie par : Charline PINARDON
Tél : 03 86 48 42 93
ddt-sefren-risques@yonne.gouv.fr

Objet : Rapport des modifications apportées à la carte du zonage réglementaire du Plan de prévention des Risques de ruissellement du Chablisien - Beine

Ce rapport présente les modifications apportées à la carte de projet de zonage dans le cadre de la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels de Ruissellement et de Coulées de Boues du Bassin versant du Chablisien (PPR du Chablisien).

Pour information, ce rapport ne reprend que les remarques émises sur la carte de zonage réglementaire.

En noir, vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V1.

En bleu, vous trouverez les modifications effectuées sur la carte version V2.

I – Vallée de Chaude et Vallée de Vau Mésien :



Proposition par la commune de Beine



Projet de zonage réglementaire

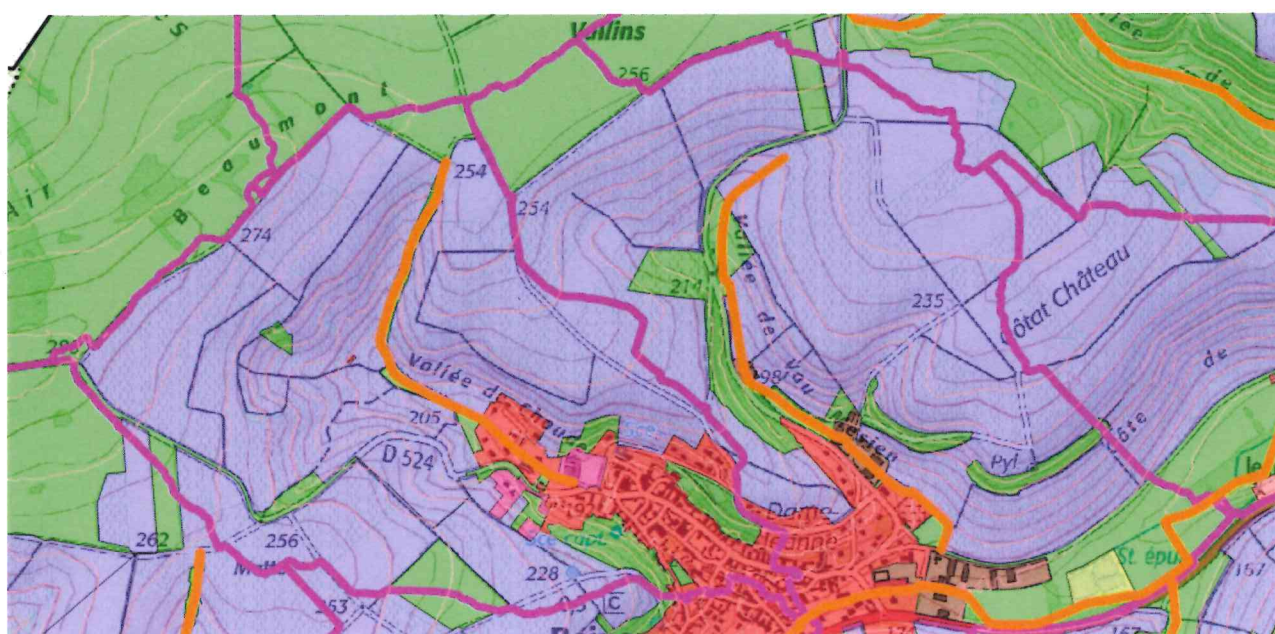
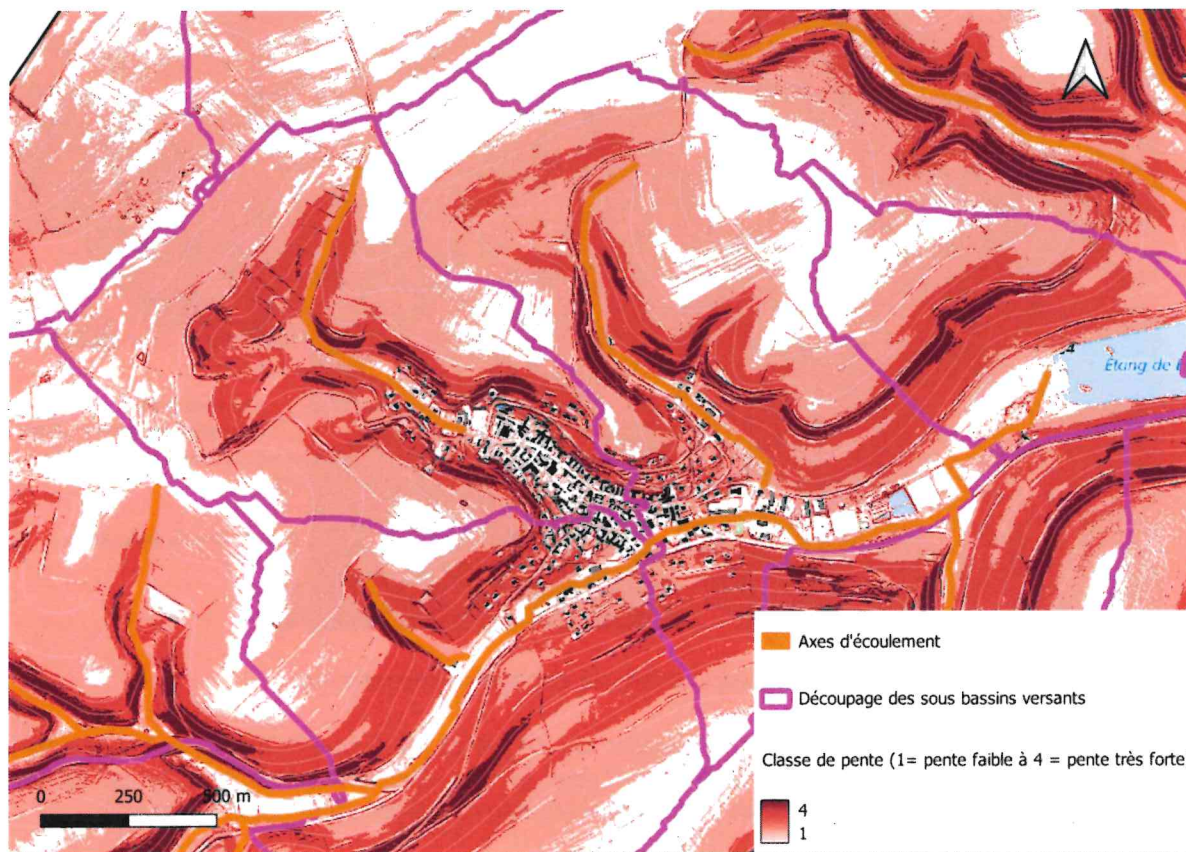
Le projet de zonage réglementaire classe ces deux vallées en zone verte V3. La commune de Beine propose une reclassification de ces zones en zones vertes V1 à V3.

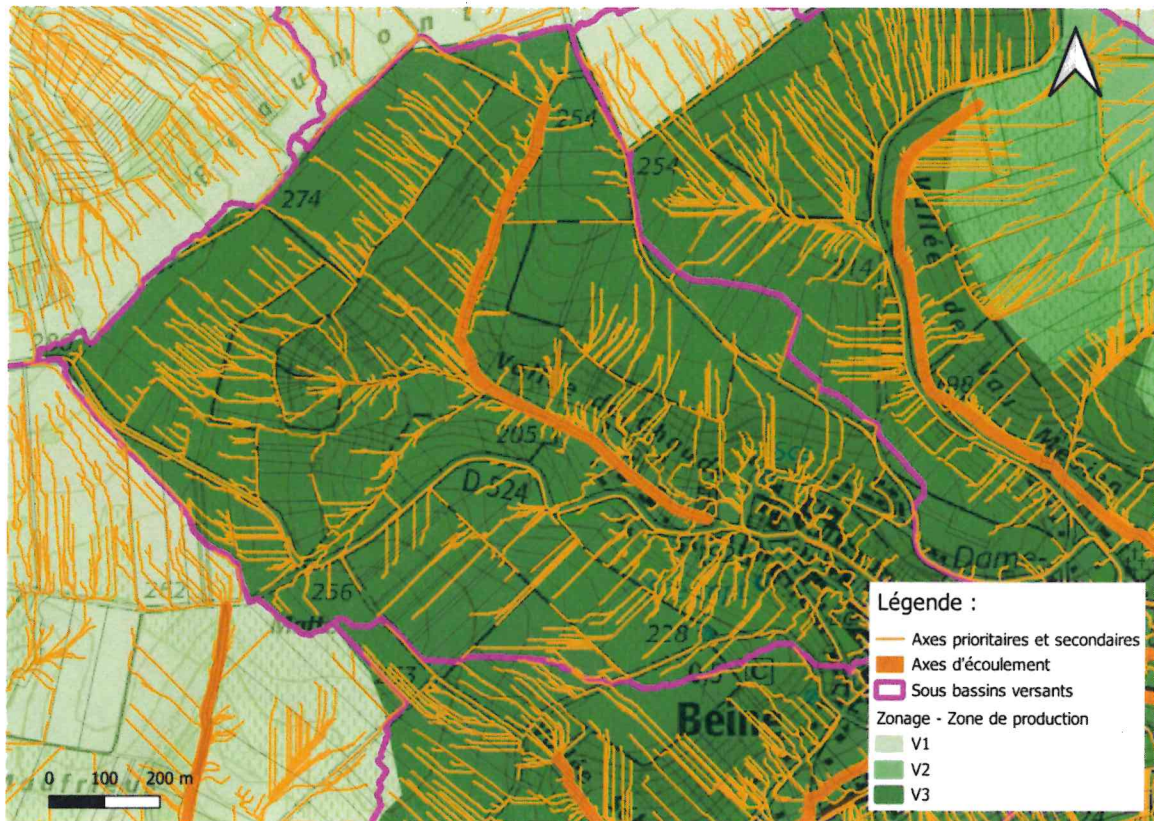
Pour la vallée de Chaude, au vu de la topographie, de la présence des vignes et des enjeux forts à l'aval, tel que le cœur du village, il semble cohérent que cette zone se trouve en zone verte V3. Toutefois, les contours de la zone verte V3 seront redéfinis à partir du découpage de sous bassins versants.

Pour la vallée Vau Mésien, au vu de la topographie et de la présence d'enjeux forts à l'aval, tel que le cœur du village, il semble cohérent que cette zone se trouve en zone verte V3.

Toutefois, le haut de ce sous-bassin versant possède de très faibles pentes, avec une occupation du sol n'augmentant pas le ruissellement. Ainsi, un changement en zone verte V1 de ce secteur (comme proposé par la commune) semble approprié.

Toutefois, la partie de ce sous-bassin versant nommé « Côtat Château », possède de faibles pentes, mais une occupation du sol qui accroît le risque de ruissellement. Il est donc privilégié de garder cette zone verte en V2.





Carte des axes de ruissellement prioritaires et secondaires

De plus, au vu de la présence de pentes moyennes, et de vignes, le phénomène de ruissellement est accentué.

Ainsi, il semble cohérent de ne pas modifier le zonage à l'amont de cette vallée.

II – Étang de Beine :



Proposition de la commune de Beine



Projet de zonage réglementaire

Le projet de zonage réglementaire classe ce périmètre en zones vertes V2 et V3. La commune de Beine propose une reclassification en zones vertes V1 à V3.

Au vu des faibles pentes présentes sur les points hauts de cette zone, il semblerait cohérent de reclasser ce périmètre en zone verte V1. L'autre partie de ce sous bassin versant possède des

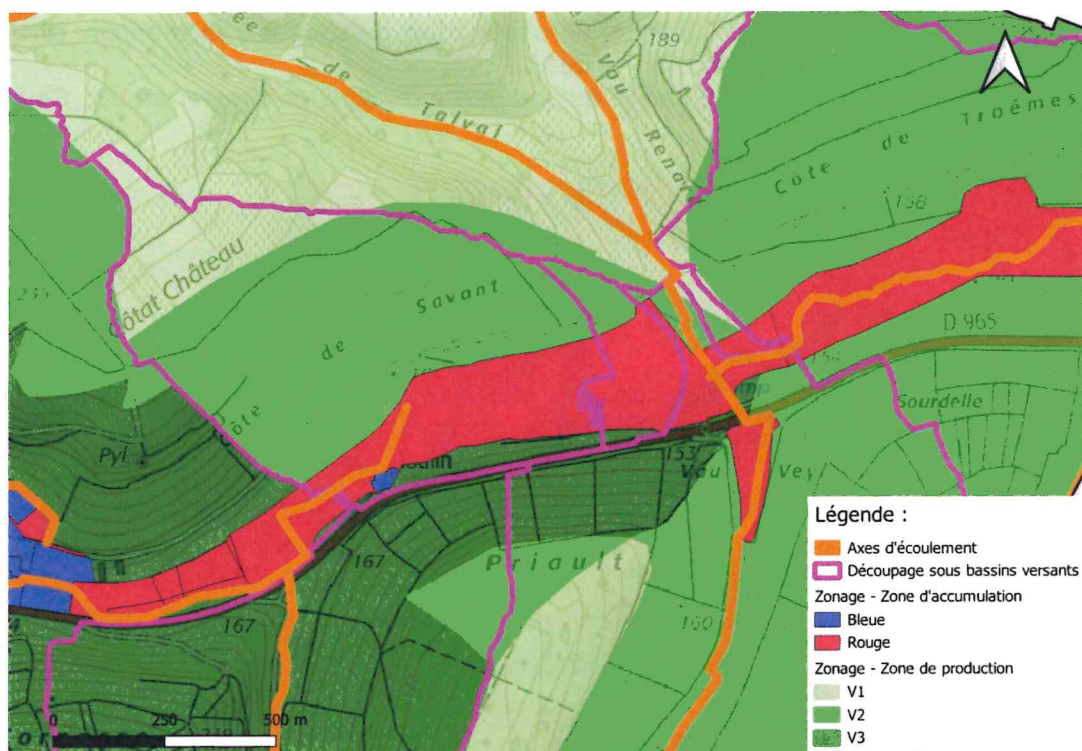
pentes, moyennes à fortes, avec de la vigne en occupation du sol, mais sans enjeux forts à l'aval.
 Ainsi, cette zone peut être classée en zone verte V2.
 Cependant, la commune de Beine demande qu'une partie de zone doit rester en V3. Ce point sera
 rediscuté.



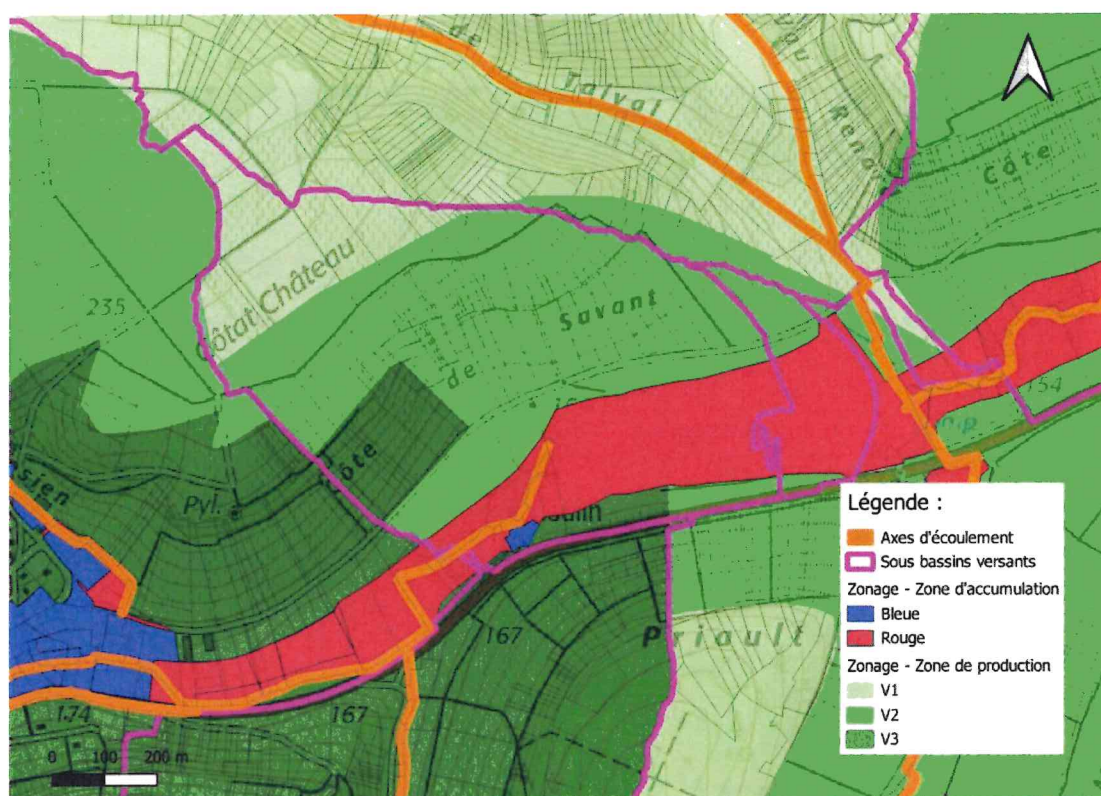
Carte des pentes



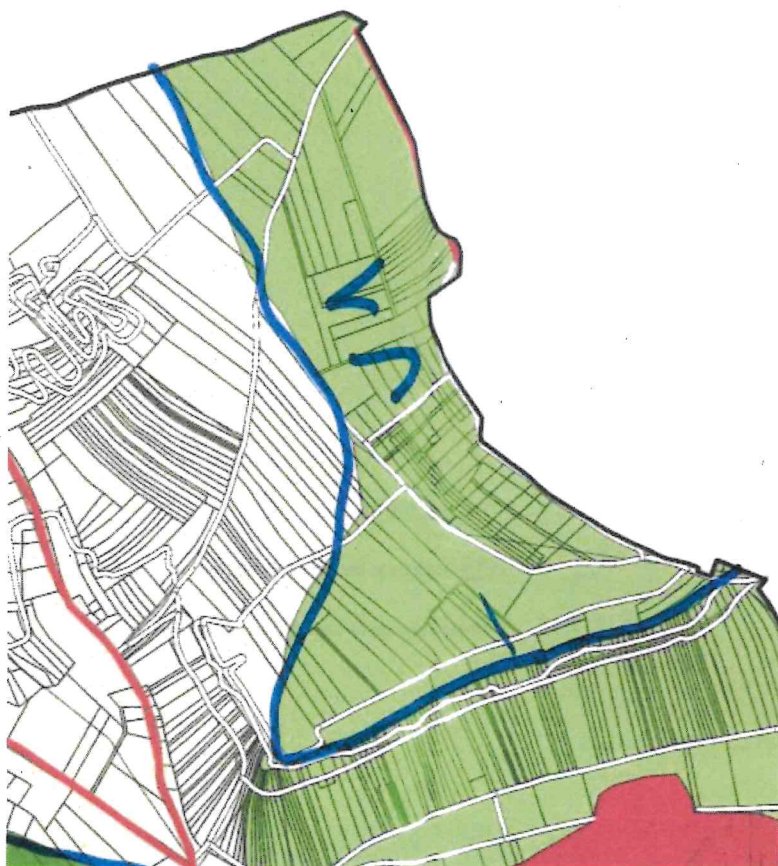
Carte des enjeux



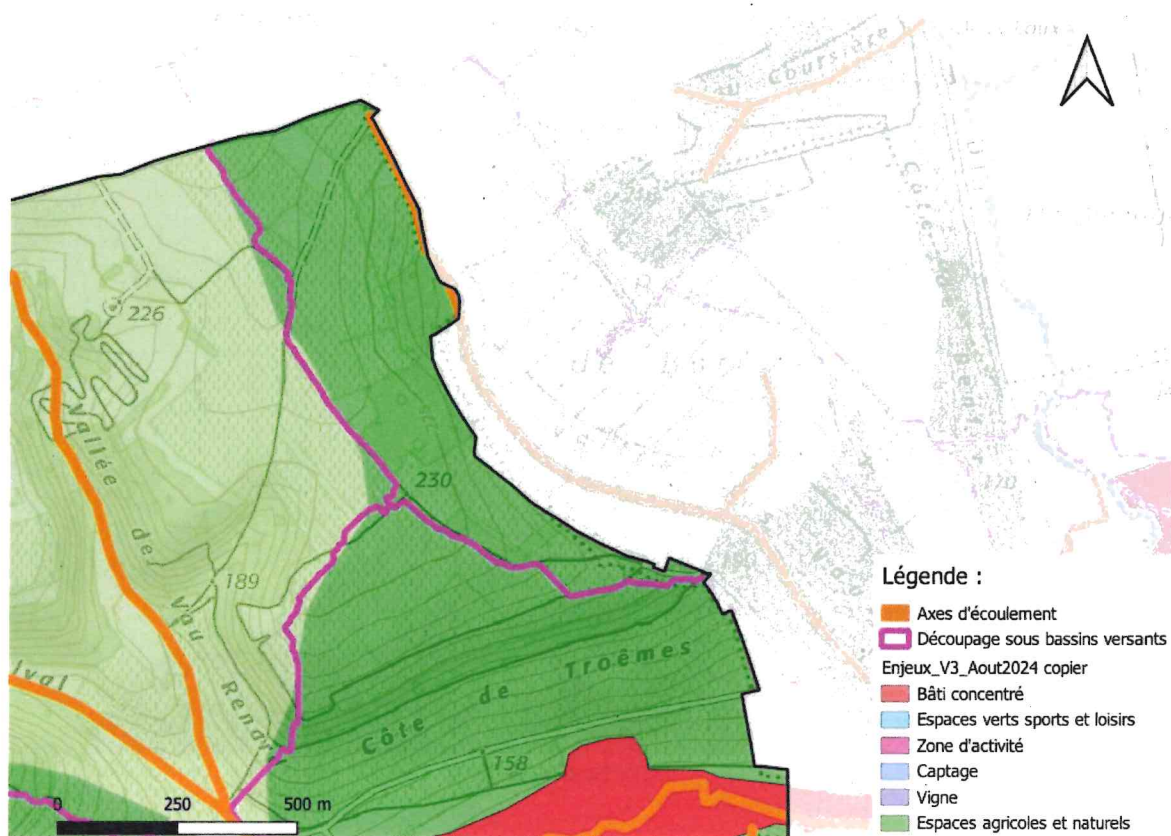
Aucune remarque n'est faite sur la proposition de zonage. Toutefois, la commune de Beine précise que sa proposition de zonage en V3 de plusieurs parcelles est dû à la présence de très fortes pentes constituées de vignes désherbées chimiquement ce qui accentue le phénomène de ruissellement. La DDT conclut que ce secteur sera classé en zone verte V3.



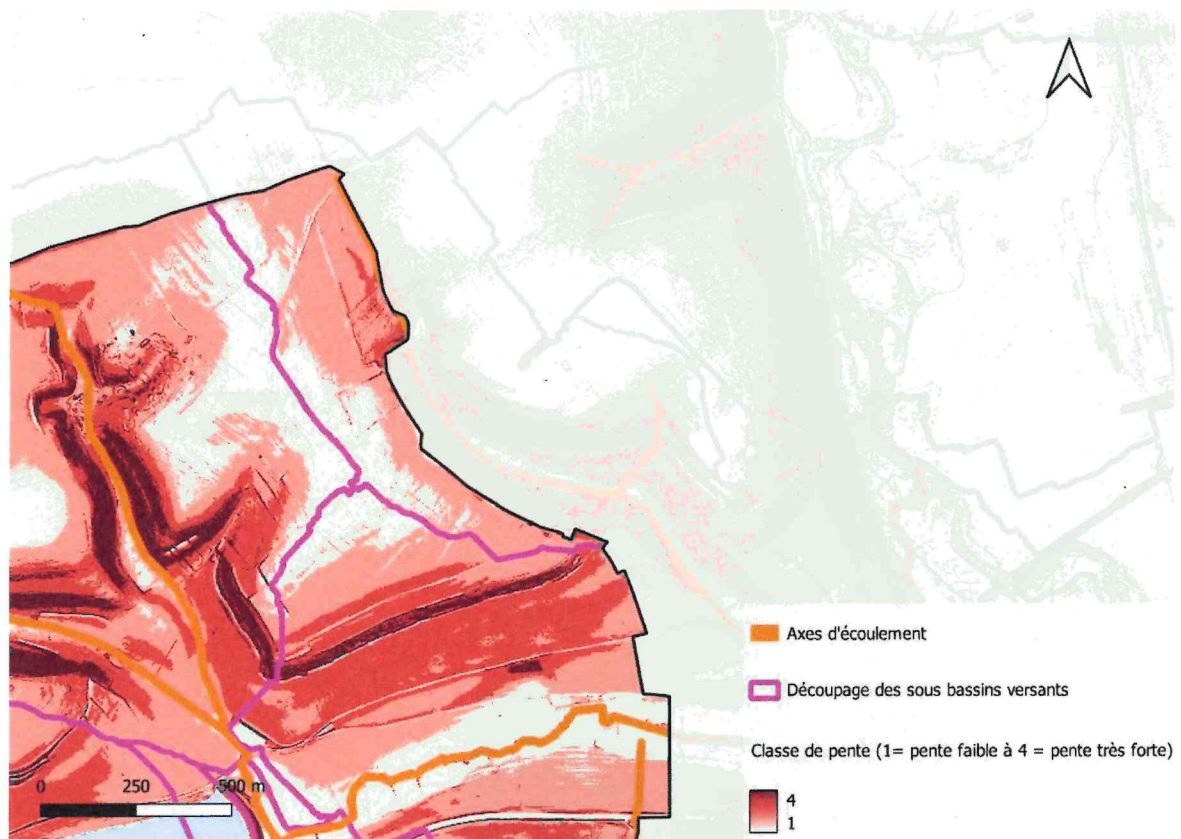
III – Vallée des Vaux



Proposition de la commune de
Beine



Projet de zonage



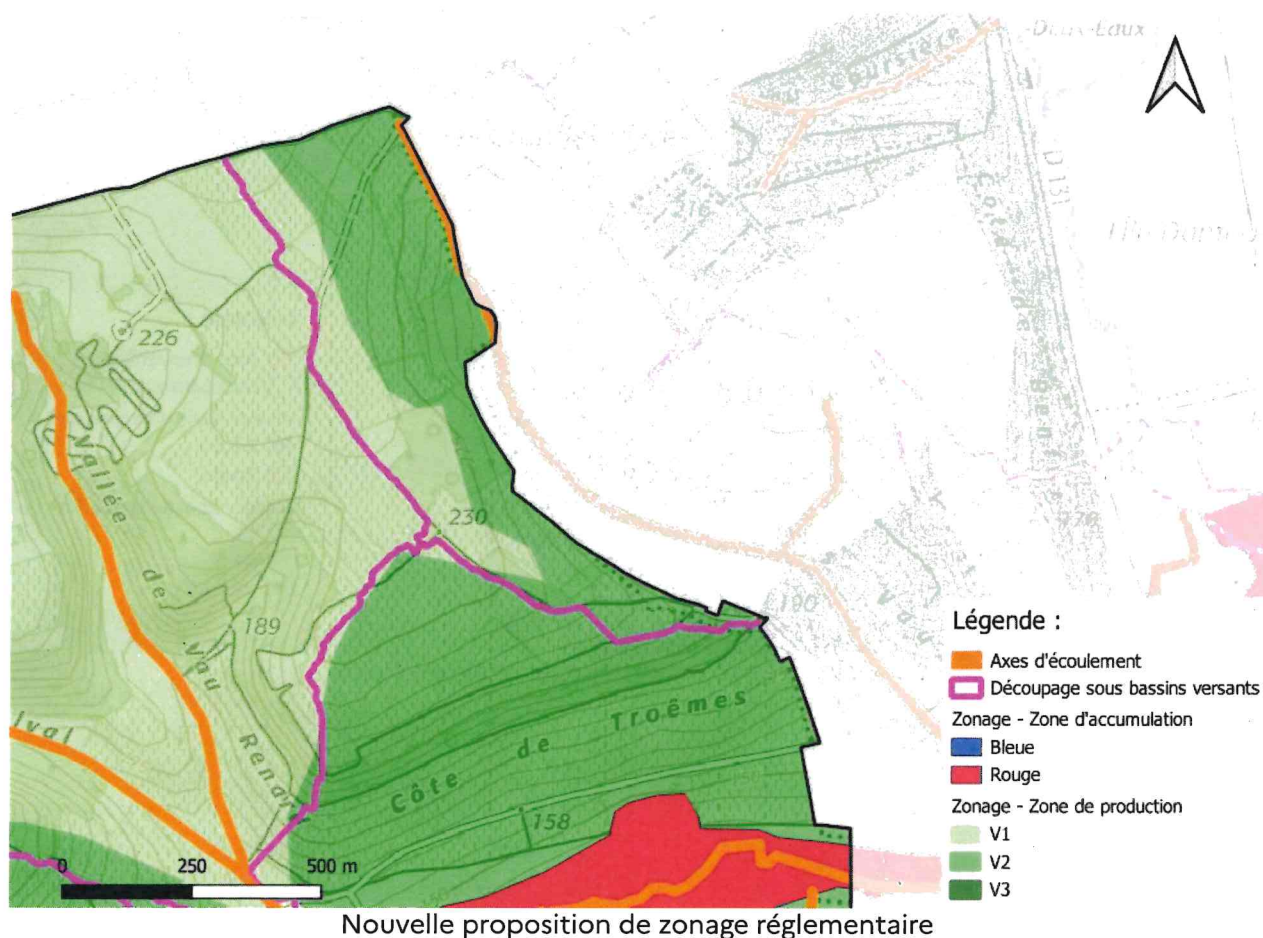
Carte des pentes



Carte des enjeux

La commune de Beine souhaite reclasser cette vallée en zone verte V1, alors que le projet de zonage la classe en zone verte V2.

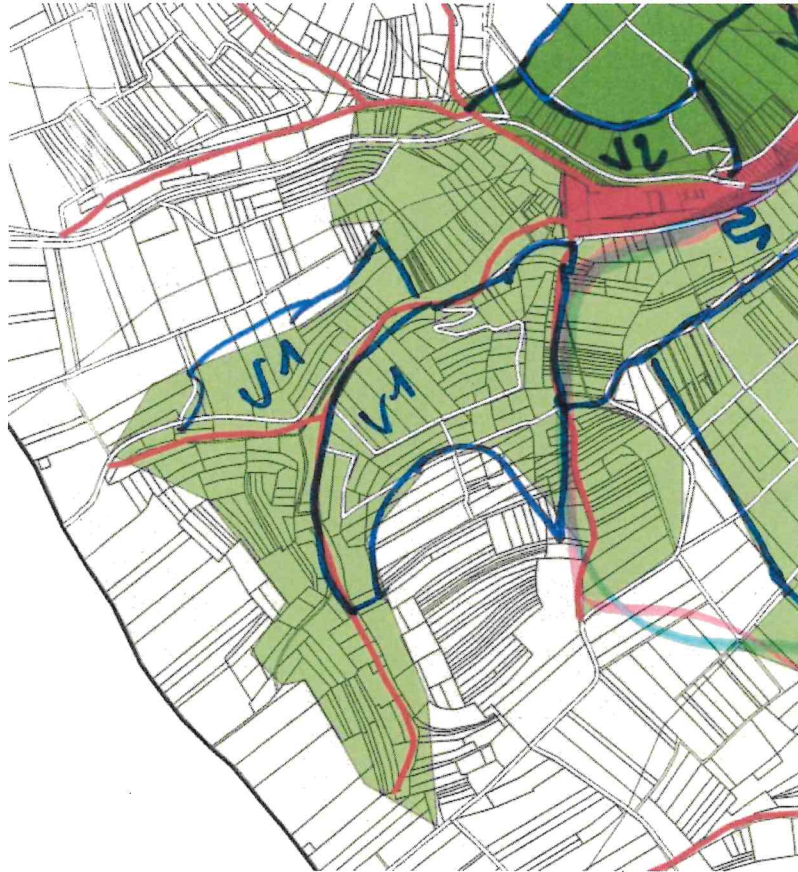
Au vu des faibles pentes présentes sur les points hauts de cette zone, il semblerait cohérent de la reclasser en zone verte V1. L'autre partie de ce sous bassin versant possède des pentes moyennes, avec de la vigne en occupation du sol, mais sans enjeux forts à l'aval. Ainsi, cette zone demeure en zone verte V2.



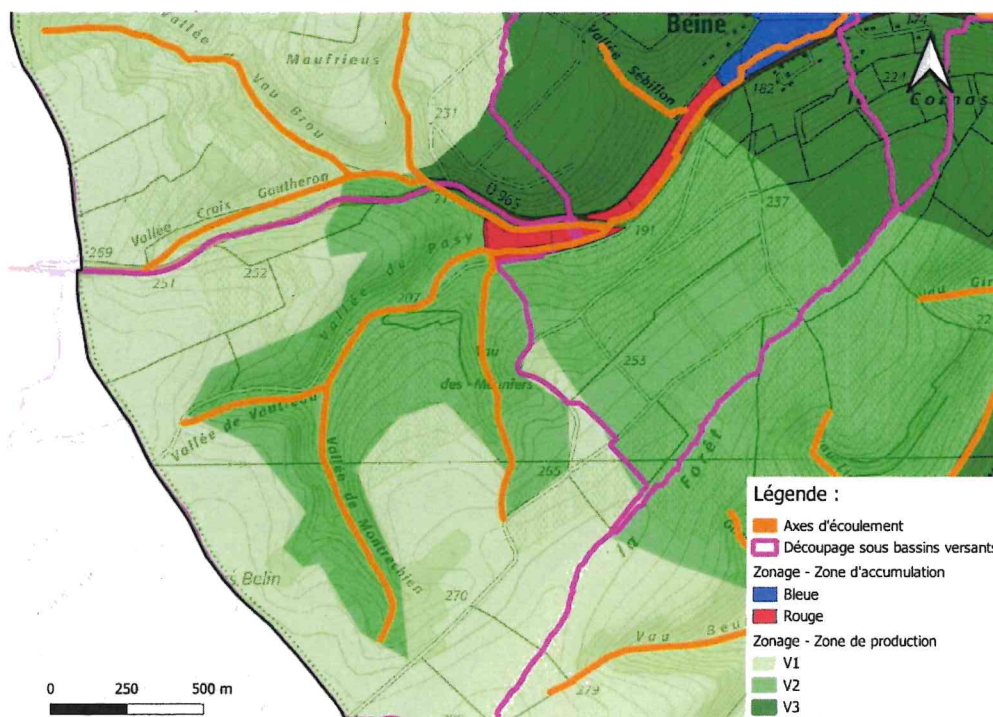
La commune de Beine souhaite que la Côte des Troèmes soit redécoupée en fonction de la topographie, en tenant compte de la présence de plateau.

LA DDT note la présence de pentes faibles, avec pour occupation du sol des vignes, sans enjeux à l'aval. Ainsi, il semble cohérent de corriger le zonage réglementaire (cf nouvelle proposition de zonage - page 12).

IV – Vallée de Pasy :

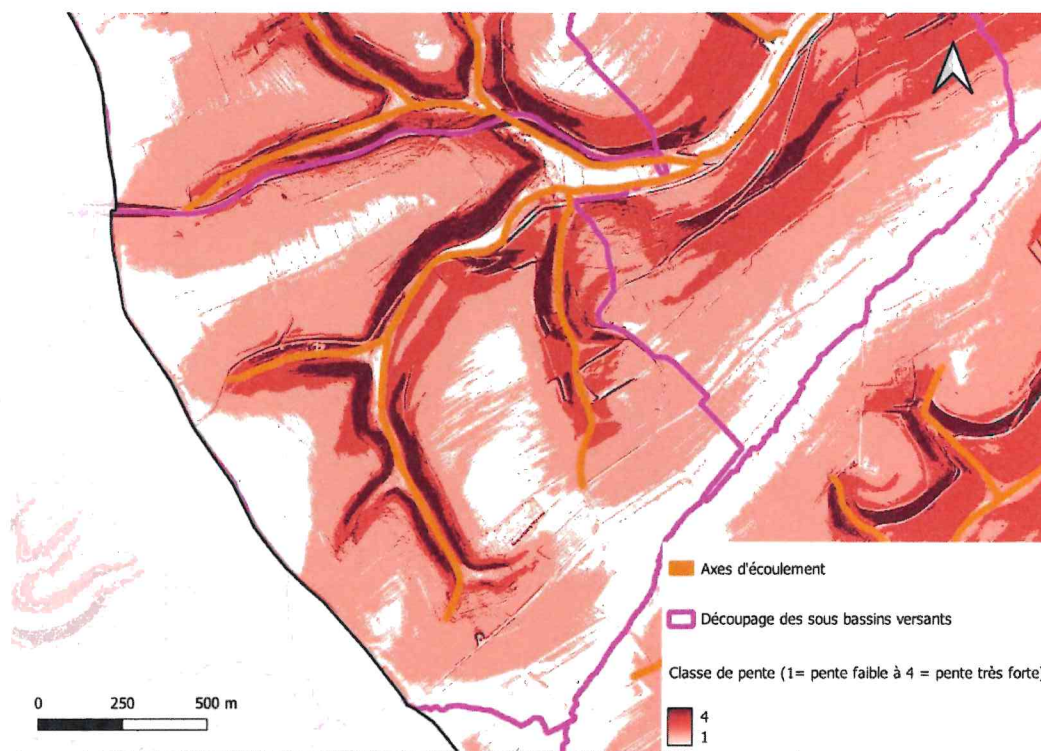


Proposition de la commune de Beine

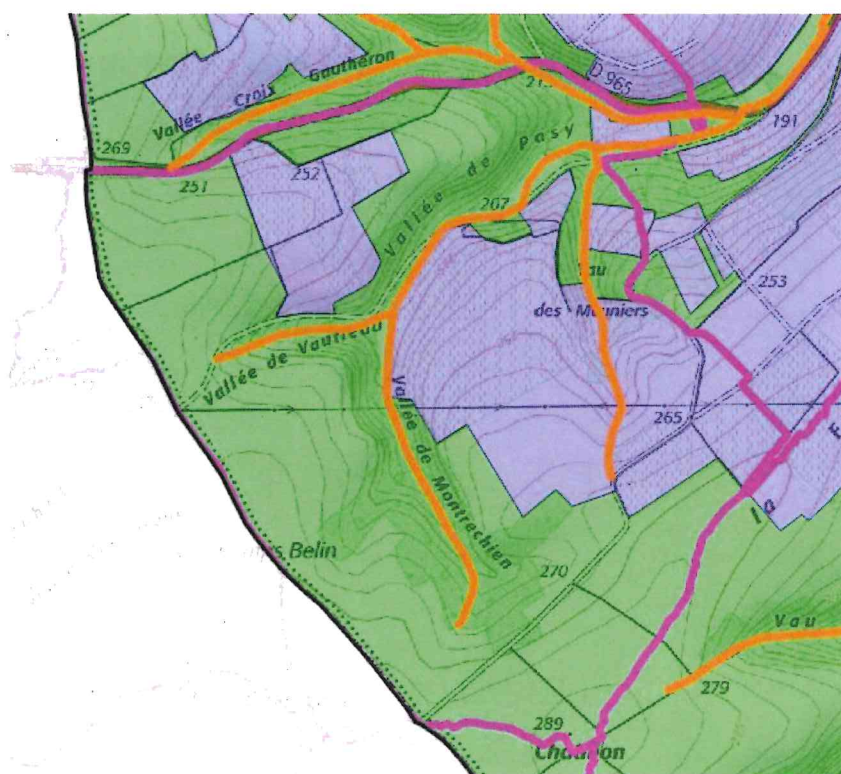


Projet de zonage réglementaire

Le sous bassin versant de la vallée de Pasy se trouve en zones vertes V1 et V2. La commune de Beine propose de reclasser deux zones vertes V2, en zone verte V1. Ces deux zones possèdent de fortes pentes, avec de la vigne en occupation du sol, mais sans enjeux forts à l'aval. De ce fait, ces deux zones demeurent en zone verte V2.



Carte des pentes

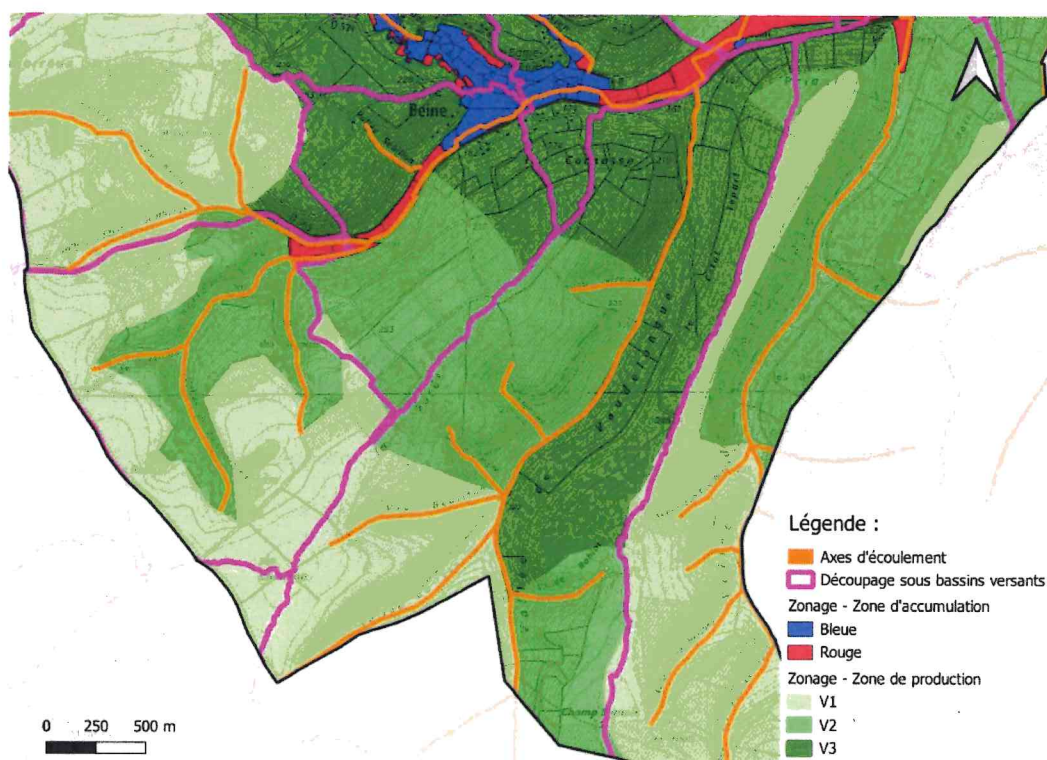


Carte des enjeux

V – La Cornasse et Vallée de Vaudelongue :



Propositions de la commune de Beine



Projet de zonage

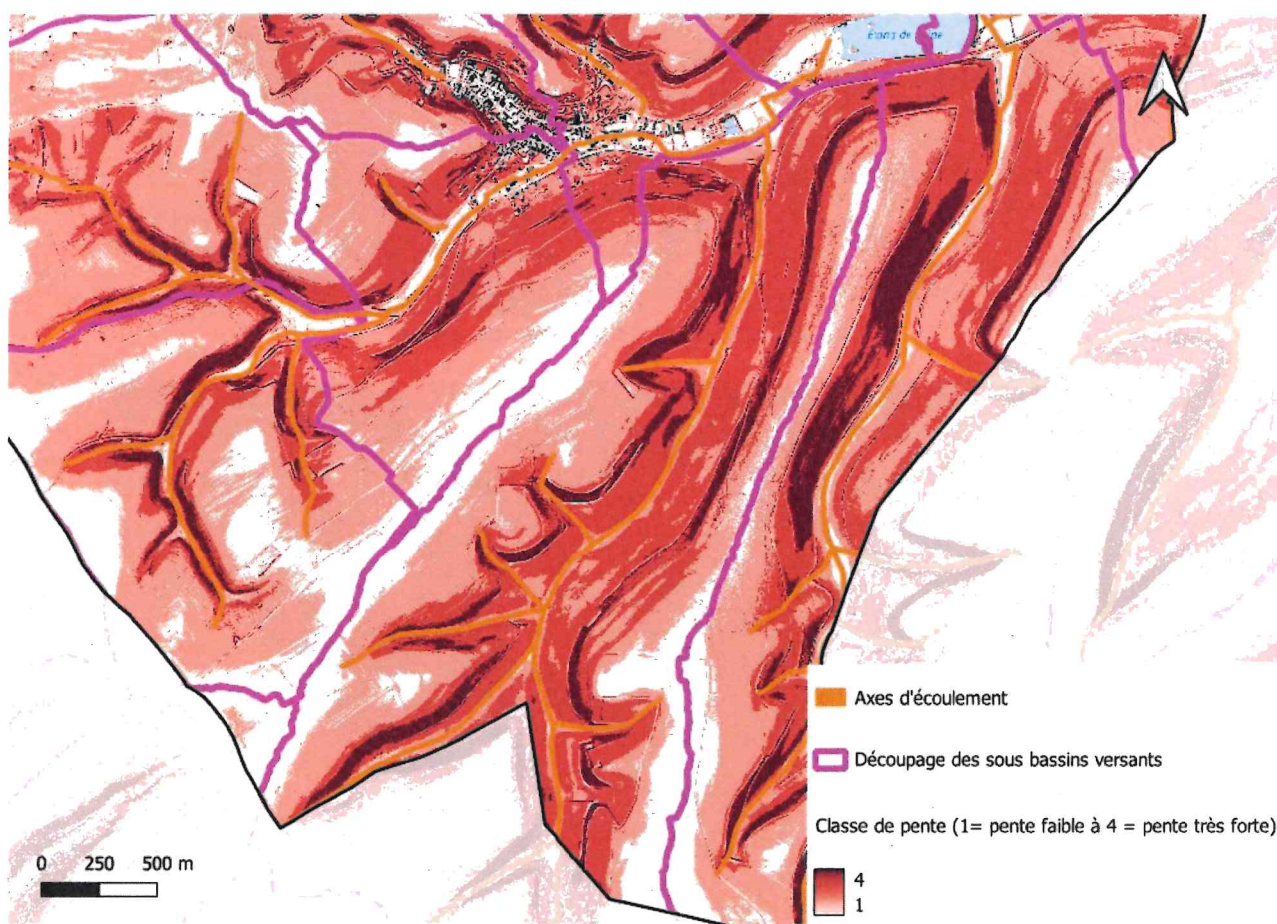
Dans le sous-bassin versant de la Cornasse, la commune de Beine propose qu'une partie de la zone verte V3 passe en V2 et qu'une partie de la zone verte V2 passe en V1.

À noter qu'une partie de la zone verte V2 est découpée en zone verte V1, au vu de la présence de pentes faibles.

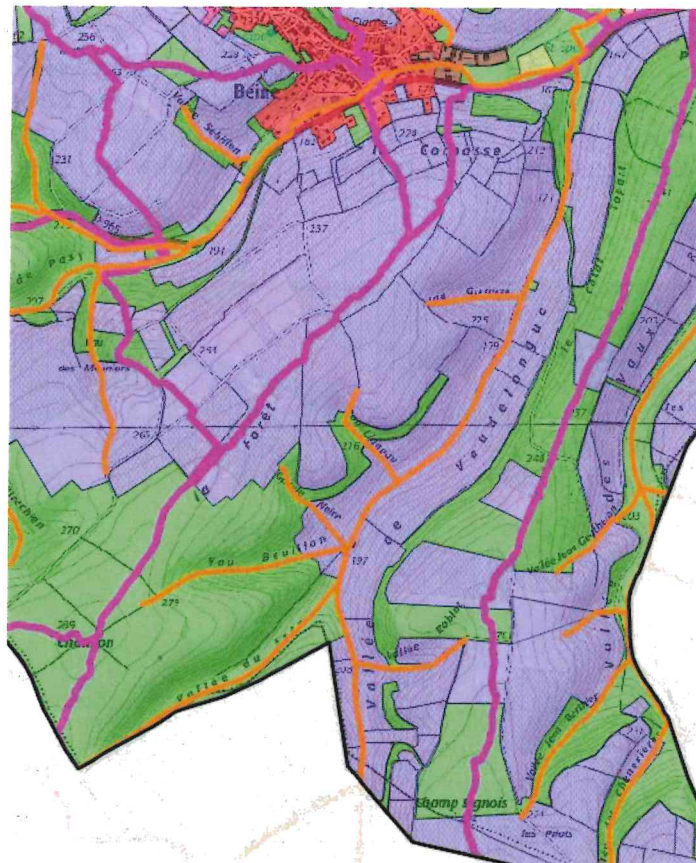
Quant à la zone verte V3, située sur les pentes fortes de la Cornasse, plantée en vigne, et possède des enjeux à l'aval, il est cohérent qu'elle conserve ce classement.

Par ailleurs, la vallée Vaudelongue a été découpée en trois zones de risques :

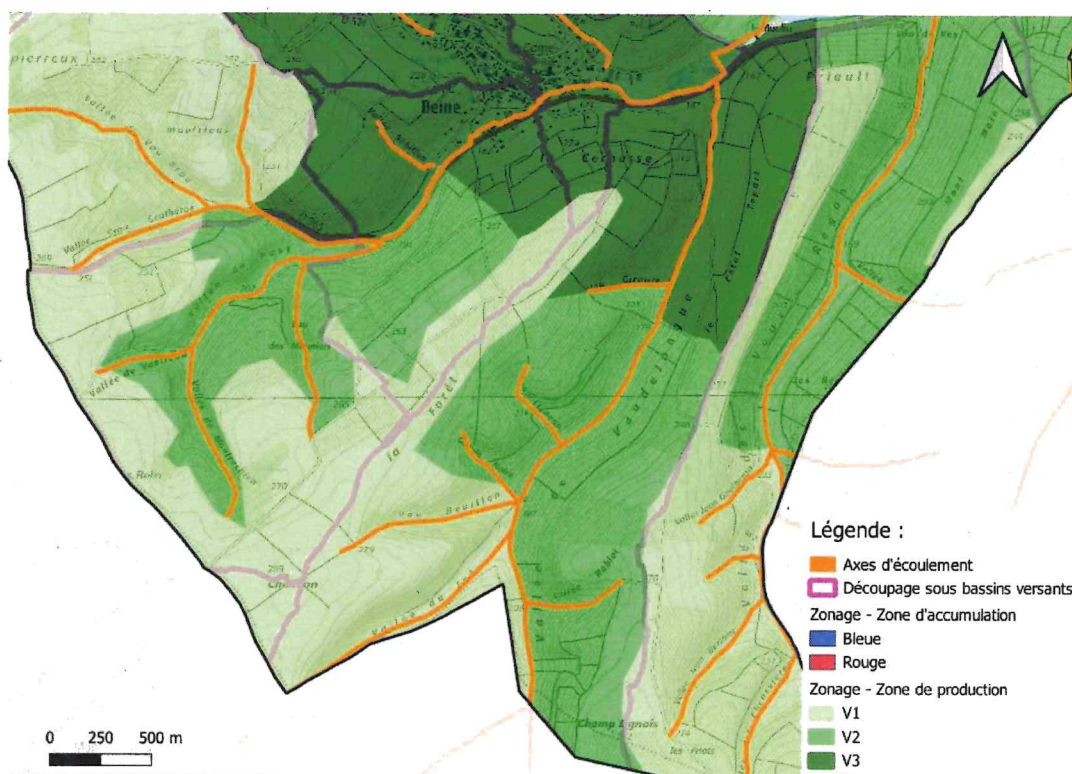
- le bas du bassin versant se trouve en zone verte V3 ; cela est dû à la présence de fortes pentes, d'enjeux à l'aval, avec de la vigne en occupation du sol
- la vallée Vau Girau, est reclassée en zone verte V2, car les enjeux à l'aval demeurent loin, les pentes restent les mêmes, ainsi que l'occupation du sol
- une partie à l'amont de cette vallée se trouve en zone verte V1, et l'autre partie en zone verte V2.



Carte des pentes



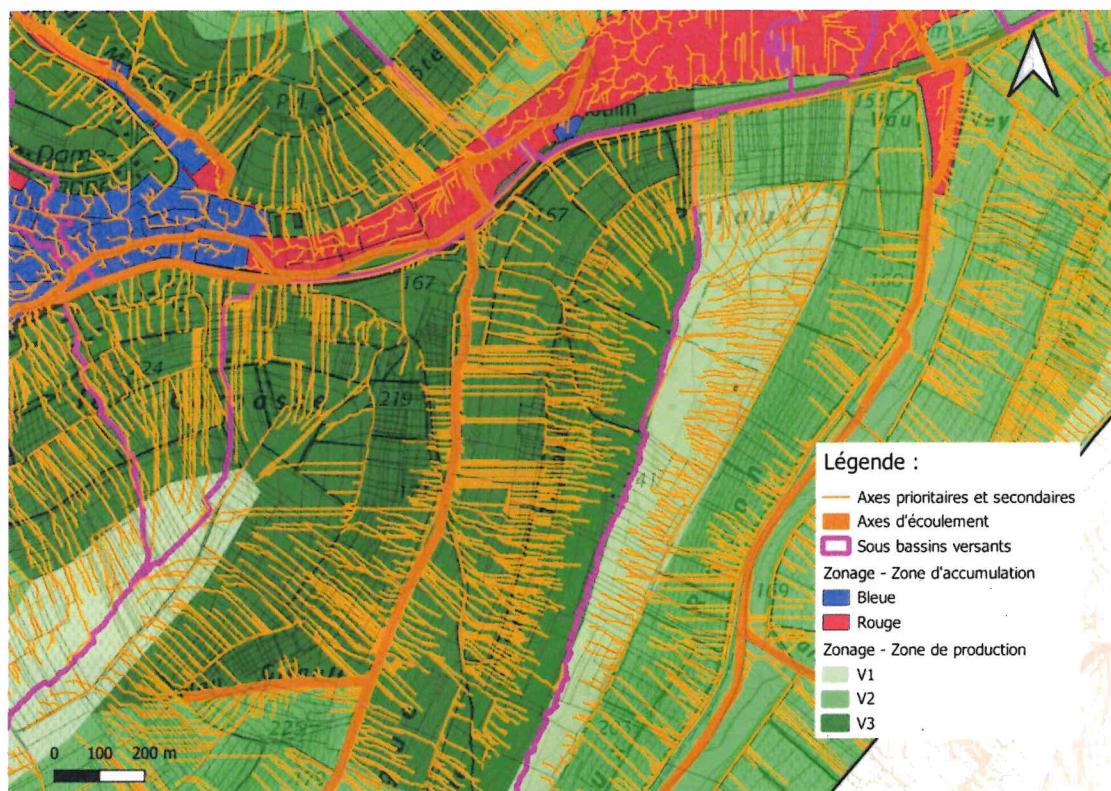
Carte des enjeux



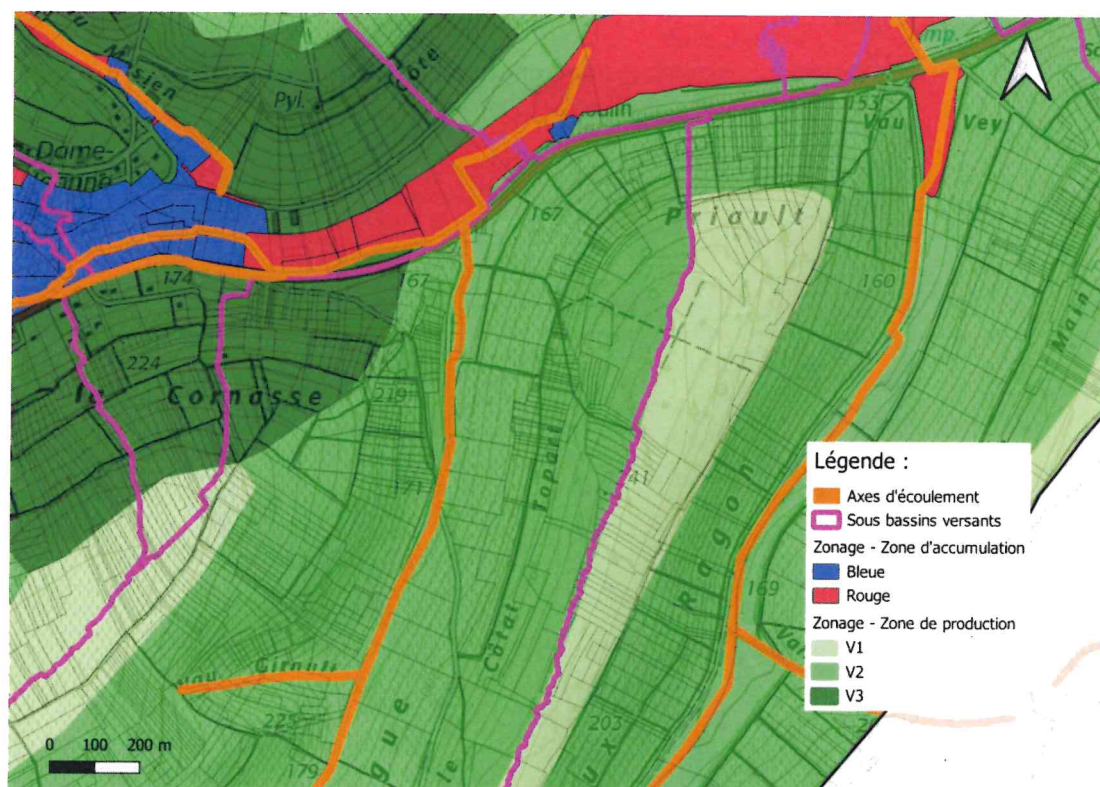
Nouvelle proposition de zonage réglementaire

La commune de Beine précise qu'une partie du bassin versant de la vallée de Vaudelongue ne s'écoule pas vers le village. Ainsi, le classement de cette vallée en V3 pourrait être revu en fonction du sens des écoulements.

D'après les données sur les axes de ruissellements prioritaires et secondaires dont on dispose, les écoulements de cette vallée s'accumulent principalement dans l'axe prioritaire qui rejoint la zone d'accumulation, sans enjeux à l'aval. Cependant, une petite partie de cette vallée s'écoule vers le village. Ainsi, il convient de re-évaluer le zonage réglementaire de cette vallée en fonction des enjeux situés à l'aval.

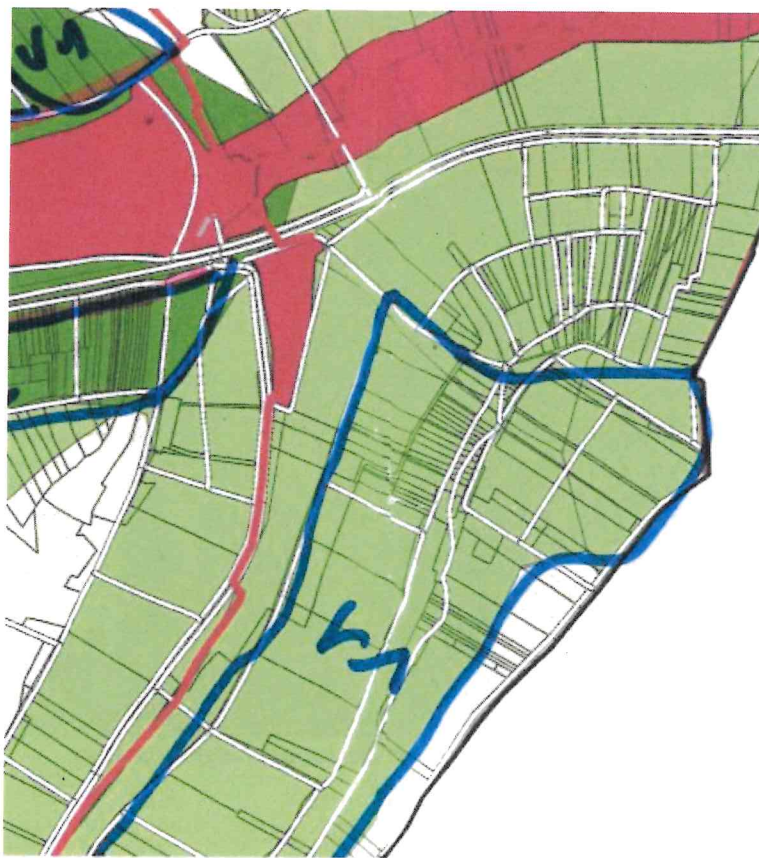


Carte du sens des écoulements prioritaires et secondaires

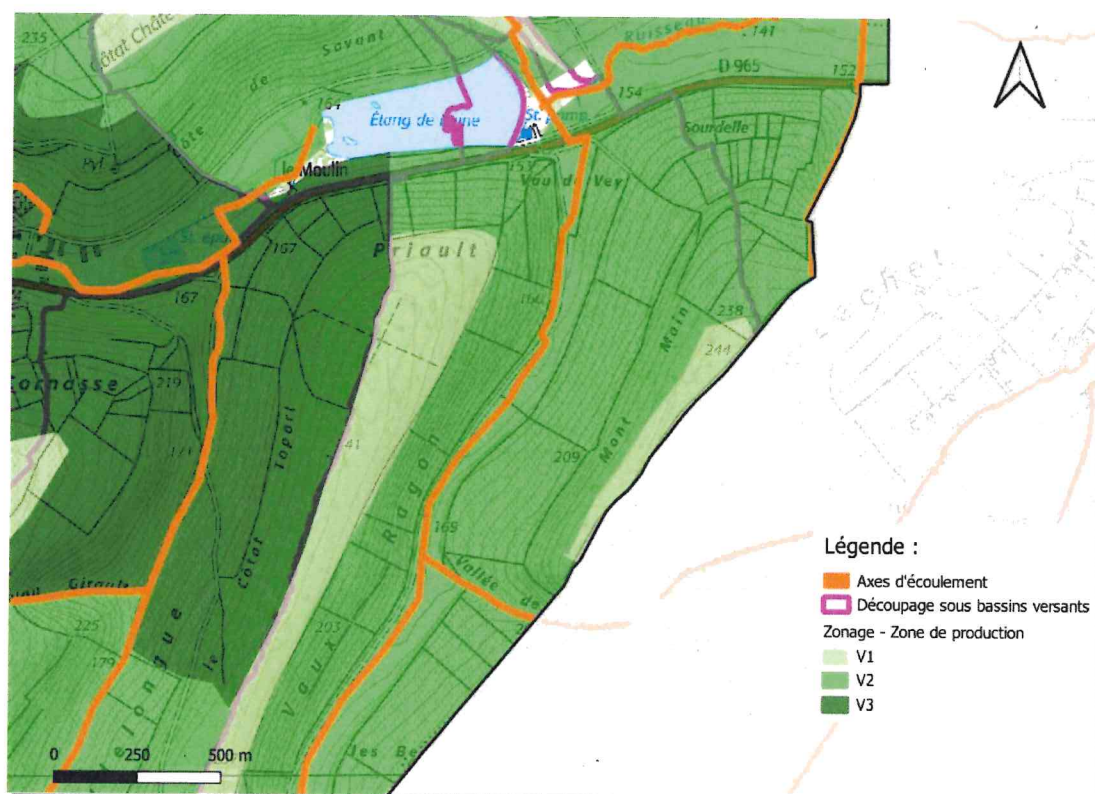


Nouvelle proposition de zonage réglementaire

VI – Vallée des Vaux Ragon

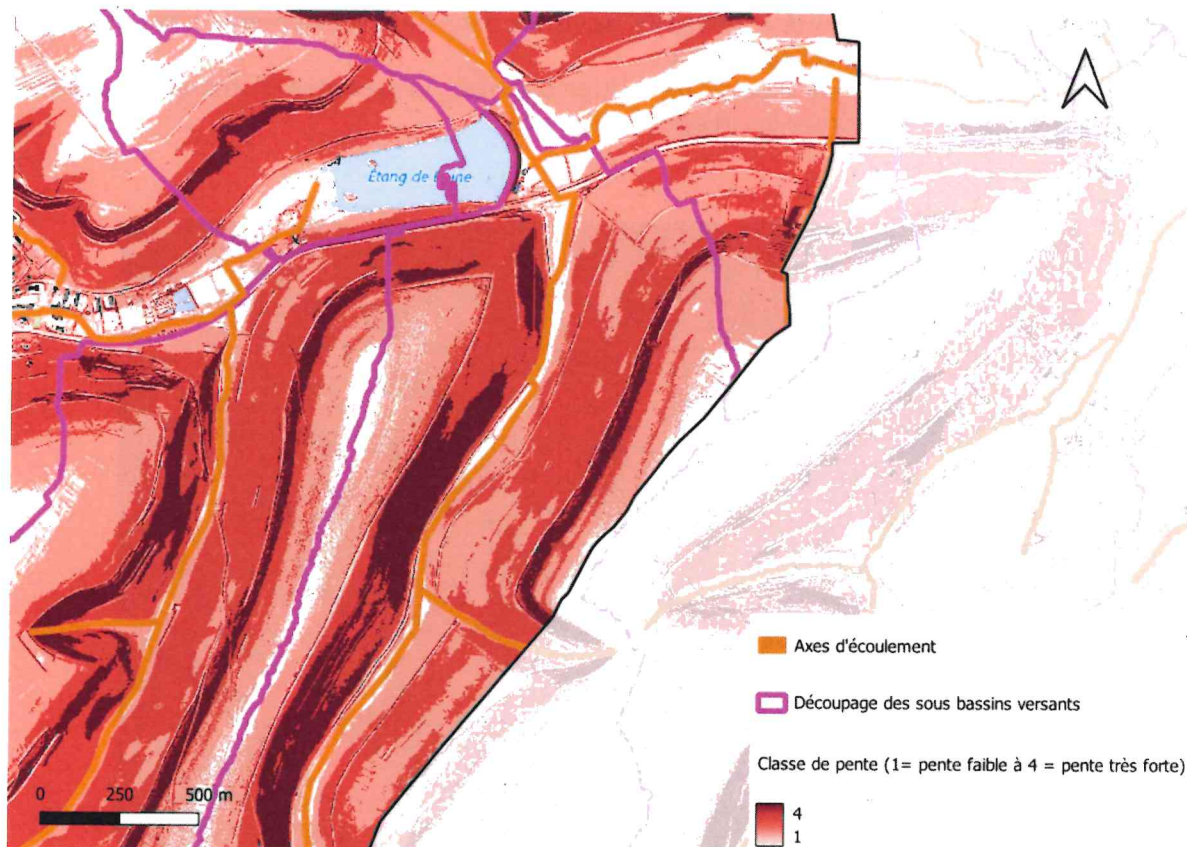


Proposition de la commune de Beine

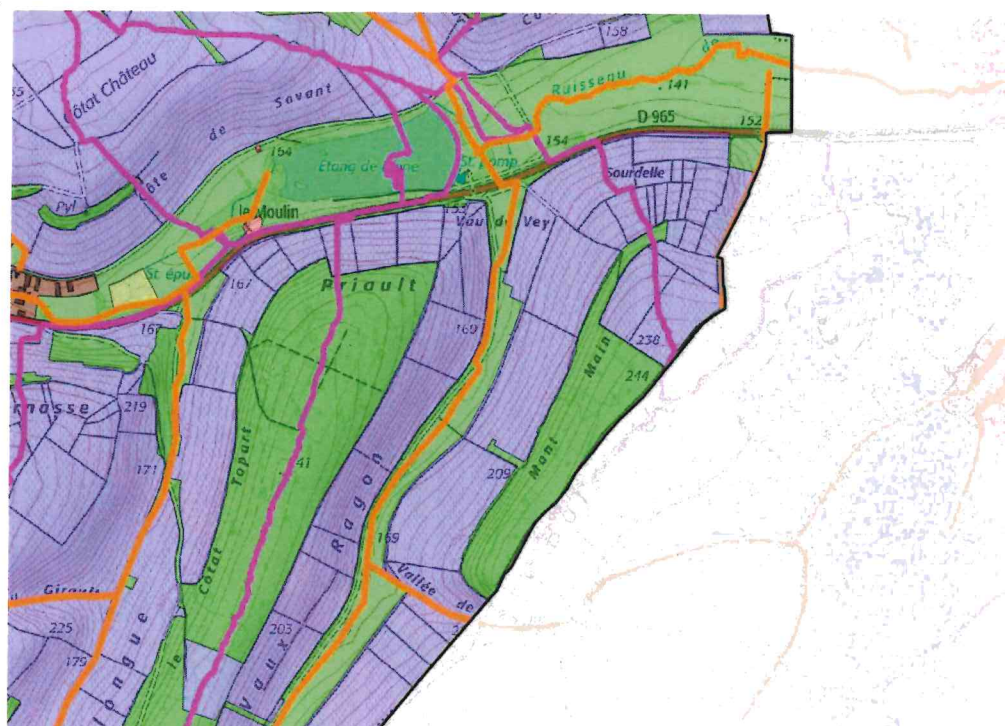


Projet de zonage réglementaire

Cette zone possède des pentes moyennes à très fortes, une occupation du sol essentiellement composée de vignes, mais pas d'enjeux forts à l'aval. Ainsi, il semble cohérent que cette zone conserve son zonage V2.



Carte des pentes



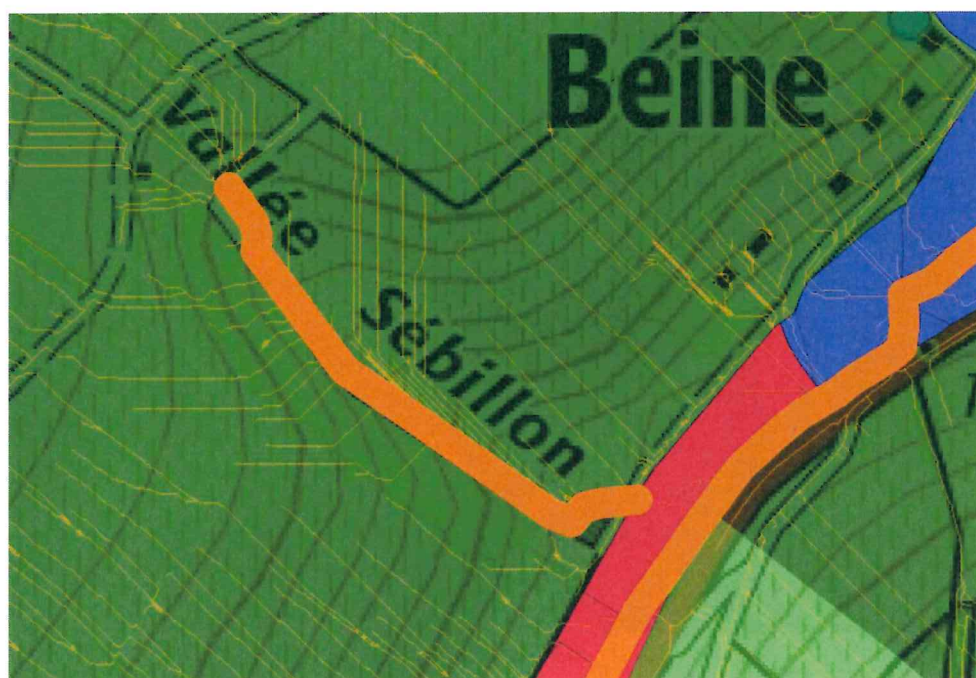
Carte des enjeux

VII – Vallée Sébillon

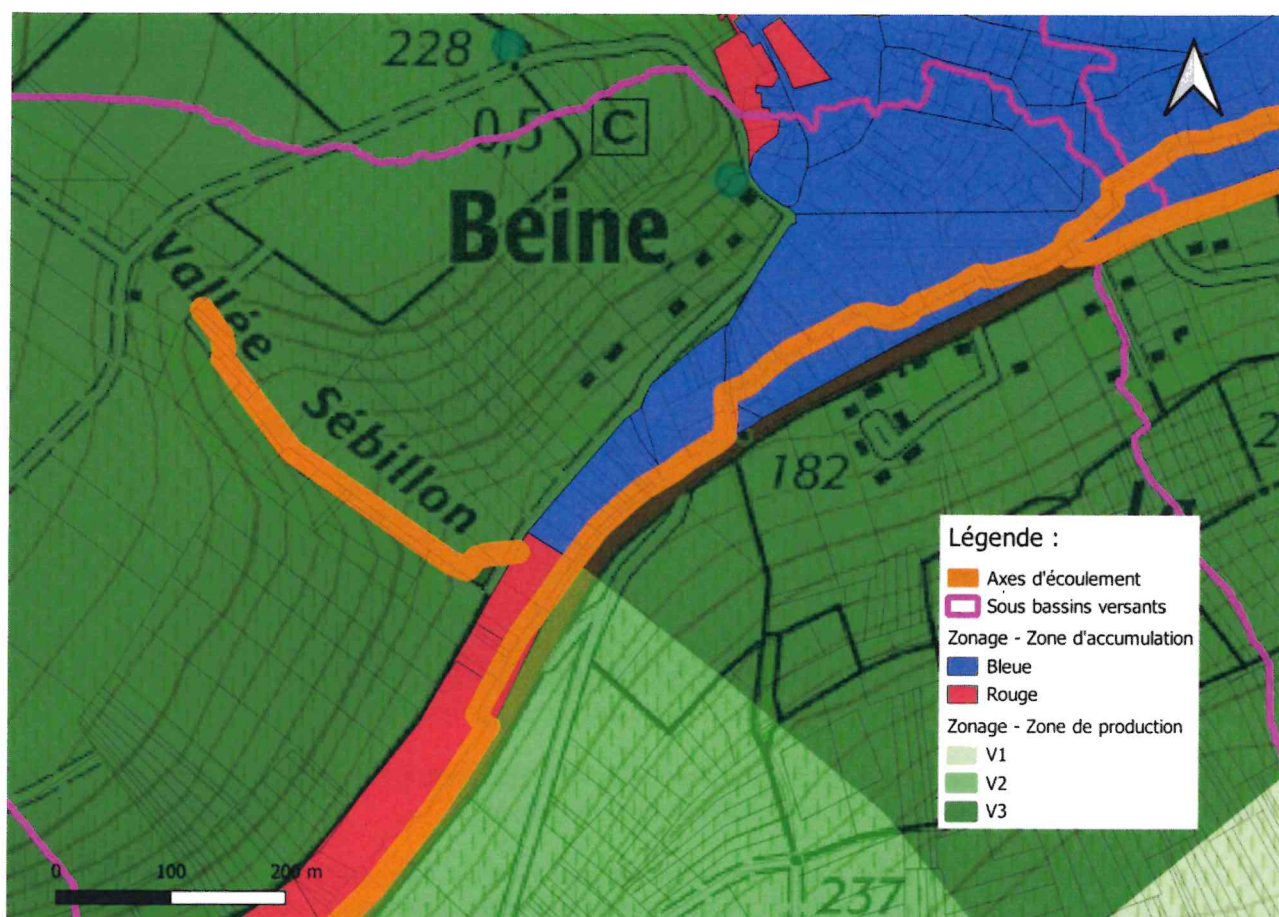
La commune de Beine précise qu'il n'y a jamais eu d'eau dans l'axe rouge, qui symbolise le talweg de la vallée Sébillon.

La DDT indique que dans le modèle MESALES, seuls les axes de ruissellements principaux ont été représentés, tel que celui de la vallée Sébillon.

Par ailleurs, nous avons pu vérifier à partir des autres données, la présence d'un axe de ruissellement dans cette zone, comme le montre les images ci-dessous :



La commune de Beine précise que des futurs projets devraient s'implanter dans la zone d'accumulation de la vallée de Sébillon. Ainsi, un zonage bleue serait plus adéquat pour la réalisation de ces projets.



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

VIII – Centre du village de Beine :

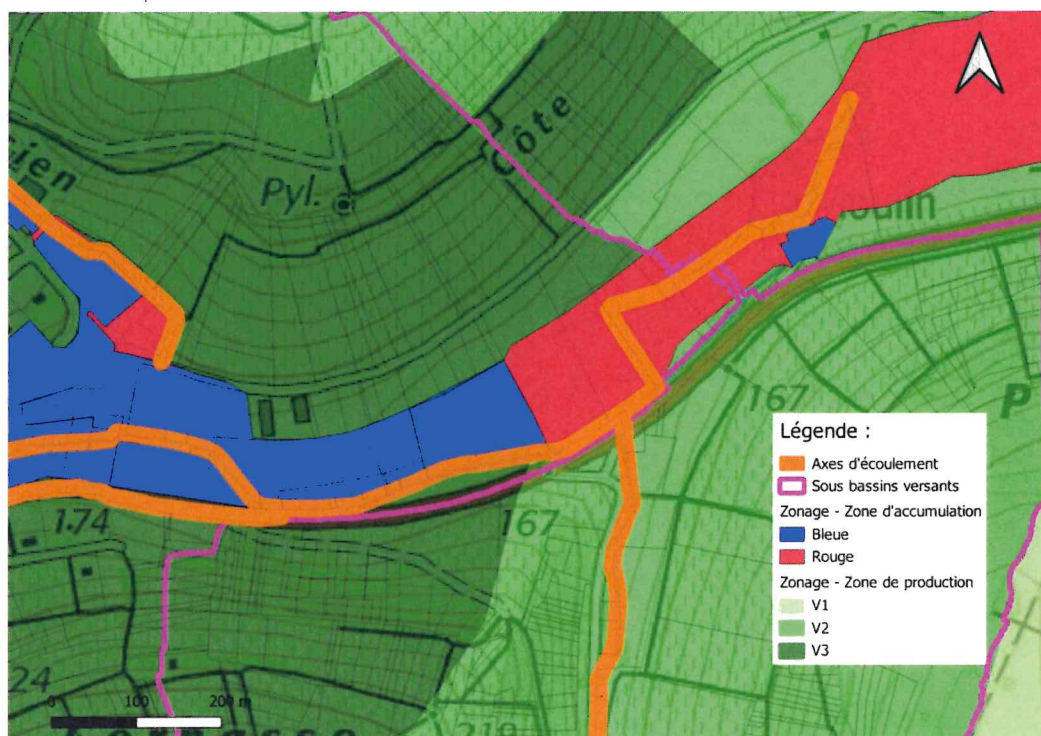
Dans cette zone, il existe deux talwegs, dû au déplacement du lit du ru de Beine (voir l'image ci-dessous).



Nouvelle proposition de zonage réglementaire

La commune de Beine précise que l'axe de ruissellement qui symbolise la route ne devrait pas être représenté, car il s'agit du cours d'eau perché et non du talweg.

De plus, une partie de la zone d'accumulation rouge devrait être reclassée en zone bleue, car plusieurs projets se sont déjà installés, et cette zone fait partie du centre urbain/zone urbaine.



Nouvelle proposition de zonage réglementaire